



Le Président

Martin MALVY
Ancien Ministre

Toulouse, le 17 SEP. 2013

Monsieur Bernard LEMBEYE
Président
ACTIVAL
1 place de la Mairie
65400 PRECHAC

Affaire suivie par : Magalie RAMOS
Tél : 05 61 39 65 06

NOS REF : DIT/SEC/MR/NT/D1312854

OBJET : Réaffectation des subventions attribuées au GEIE franco-espagnol au réaménagement des territoires sinistrés par les inondations

Monsieur le Président,

Vous m'avez adressé un courrier concernant une demande de réaffectation de subventions dédiées au projet de Traversée Centrale des Pyrénées.

Ce projet a été classé par la Commission européenne parmi les projets prioritaires du réseau transeuropéen de transport (RTE-T).

Dans ce cadre, un financement communautaire de cinq millions d'euros a été accordé pour la période 2007-2013 afin de réaliser des études préliminaires. Le développement du programme est assuré par le GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique) regroupant les Etats français et espagnol.

Je vous informe que, la Région n'a pas mobilisé de nouveaux crédits permettant de réaliser des études relatives à la TCP dans le cadre du GEIE.

Récemment, le contexte relatif à la réalisation d'une Nouvelle Traversée des Pyrénées a évolué. En effet, le rapport de la Commission 21 "pour un schéma national de mobilité durable" remis au Premier Ministre, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, le 27 juin 2013 a hiérarchisé la réalisation des projets d'infrastructure inscrits au Schéma National d'Infrastructures de Transport. Si dans ce document, la Nouvelle Traversée des Pyrénées est inscrite quel que soit le scénario financier envisagé, sa réalisation n'est envisagée qu'à très long terme (au-delà de 2030).

Par conséquent, étant donné que l'Etat français reporte la réalisation d'une Nouvelle Traversée des Pyrénées à long terme, la Région attendra d'avoir connaissance du calendrier défini par les deux Etats pour examiner les modalités éventuelles de soutien aux études préalables à ce projet.

Pour cette raison, aucune subvention régionale n'a été et ne sera versée à court terme en vue de la réalisation d'études.